

refuser de répondre à l'horreur par l'horreur. L'auteur montre bien, par contraste, les visées de la Convention : anéantir toute vie en Vendée, le département « vengé ». Les supplices infligés aux prisonniers sont très cruels. Les promesses consenties par les représentants de la Convention lors des négociations de La Jaunaye démobilisent les vendéens avant de s'avérer vaines. Alors que Cathelineau, d'Elbée, Bonchamps, Lescure et La Rochejaquelein sont morts, Hoche va diviser les combattants en achevant les cures avec des paroles de paix. Les divisions entre les chefs, les défections, les trahisons aussi, vont précipiter la capture du héros. Après un procès vite expédié, Charette est condamné à mort : il a trente trois ans et s'avance avec courage vers le peloton d'exécution, fidèle à la devise de sa famille « Rien n'est jamais perdu ».

Certains trouveront ce portrait de Charette, remarquablement documenté et passionnant à lire, quelque peu idéalisé en raison de la forte empathie de l'auteur pour son héros dont des traits du parfois violent caractère, quelques aventures féminines et certains errements politiques sont pudiquement tus.

De façon sans doute un peu plus regrettable, la description de ces combats magnifiques, avec ce que ceux-ci comportent de courage et d'abnégation, ne dit sûrement pas tout. Ces révoltés se battent pour Dieu et le Roi, pour le rétablissement du culte catholique et la restauration de la monarchie mais ces grandes causes restent dans l'ombre du récit, peut-être parce que le héros prend toute la place mais surtout parce que l'auteur s'intéresse plus au fait de la guerre qu'aux raisons de celle-ci, plus aux faits d'armes qu'aux motivations profondes des combattants et au sens de leur sacrifice. Plus de deux cents ans après les guerres de Vendée, à une époque où nous voyons aussi, dans un contexte certes totalement différent, se décomposer la société chrétienne, l'exemple des meilleurs de nos aïeux et le sens de leur combat auraient sans doute gagnés à être davantage explicités.

Thierry de LA COUR-CHAUVEAU

Philippe DE VILLIERS, *Le Roman de Charette*, Paris, éditions Albin Michel, 2012, 480 p., 22 €.

\* \* \*

### **En relisant la vie du B. Noël Pinot**

**I**L Y A deux cent vingt ans, le 21 février 1794, Noël Pinot, le curé du Louroux-Béconnais, était guillotiné à Angers revêtu de ses

habits sacerdotaux.

Mgr Trochu, le célèbre biographe du saint curé d'Ars, écrit une excellente *Vie du bienheureux Noël*

*Pinot*, que « l'Association Noël-Pinot » du regretté père André ré-édita en 1998. Cette vie mérite d'être relue, non seulement parce que cette année 2014 marque un nouvel anniversaire des massacres de la Terreur, mais parce qu'elle est pleine de leçons pour notre temps.

### Un prêtre bien formé

Seizième enfant du maître tisserand René Pinot et de son épouse Claude La Groix, Noël naquit à Angers le 19 décembre 1747 (le même jour, son frère Joseph, qui l'avait précédé immédiatement, mourait à l'âge de vingt mois). Il fut baptisé le lendemain dans l'église collégiale Saint-Martin – superbe église des 10<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècles, aujourd'hui magnifiquement restaurée –, qui était la paroisse de ses parents (ils habitaient faubourg de Bressigny). Il alla à l'« école de charité » (gratuite !) de la cour Saint-Christophe, que le curé de Saint-Martin avait ouverte à côté de son presbytère. Ce n'est qu'à douze ans qu'il fit sa première communion, comme le voulait la fâcheuse coutume de l'époque. Comme il voulait être prêtre, son frère aîné René, qui était vicaire à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé depuis son ordination sacerdotale en 1752, l'initia au latin. Puis Noël entra au *Collège d'Anjou* tenu par les pères oratoriens, près du couvent des Ursulines (ce collège est aujourd'hui l'hôtel de ville), et il y suivit le cycle entier des six années

de classe.

En 1765, ayant achevé sa rhétorique, il entra au séminaire de philosophie, appelé « Séminaire Saint-Éloi », tenu par les Sulpiciens, où il resta deux ans en vue de recevoir la *maîtrise ès arts*. Mais comme il manqua un mois de scolarité pour raison de santé et que les règlements universitaires n'admettaient pas de dispense, il ne fut pas autorisé à se présenter à la maîtrise au terme de la seconde année. Il passa néanmoins au grand séminaire, situé de l'autre côté de la rue, dans l'ancien logis Barrault (devenu le musée des Beaux-Arts). Le supérieur, M. Dumolin, et les huit professeurs du séminaire étaient de saints prêtres qui avaient les idées justes ; ils prémunissaient les séminaristes contre le venin des Lumières qui régnait alors jusque dans le clergé et minait l'esprit de foi. Noël Pinot reçut la tonsure et les premiers ordres mineurs en 1767 et fut sans doute ordonné prêtre aux Quatre-Temps de l'Avent, le samedi 22 décembre 1770 (la date n'est pas certaine, parce que les registres des ordinations majeures ont été détruits par la Révolution).

### Un pasteur d'âmes éclairé et zélé

« Révérend » Noël Pinot, comme on disait alors, fut d'abord nommé à Bousse, près de La Flèche, comme vicaire puis comme pro-curé, son curé étant mort au bout de six mois. Puis il passa vi-

caire (et prêtre instituteur) dans la paroisse de Coutures, en pays saumurois, et finalement fut nommé à Corzé où il resta jusqu'au printemps de 1781.

A cette date, il devint l'aumônier de l'hôpital des Incurables d'Angers. Pendant les sept années où il exerça cette charge, sa charité et son zèle sacerdotal le firent beaucoup apprécier des malades, des « dames gouvernantes » et de leurs auxiliaires, les « filles domestiques ». Le marquis de Ségur, dans la brochure qu'il a consacré à Noël Pinot en 1880, donne ce précieux témoignage :

La tendresse du jeune aumônier [il avait tout de même 33 ans passés !] pour tous ces pauvres gens était pour eux une première consolation en attendant les tendresses éternelles de l'autre vie. Ils lui rendaient amour pour amour, le respectaient comme un saint et, malgré sa jeunesse, le chérissaient comme un père. Les fidèles d'Angers, touchés de son dévouement à ses chers incurables, connaissaient tous son nom et s'entretenaient de ses vertus ; le clergé appréciait en outre la sûreté de son jugement, l'étendue de ses connaissances théologiques, et lui présageait de hautes destinées <sup>1</sup>.

Noël Pinot profita de ce séjour à Angers pour reprendre les études et obtenir enfin son diplôme de *maître es arts*. A cette occasion, il

côtoya sur les bancs de l'université le futur abbé Bernier, alors jeune clerc de vingt-trois ans, qu'attendait lui aussi un destin peu ordinaire <sup>2</sup>. Ayant reçu la maîtrise le 6 février 1788, « Maître » Pinot fut nommé à la cure du Louroux-Béconnais en septembre de la même année. Il avait quarante ans passés.

Le Louroux-Béconnais, situé au nord de la Loire, à la frontière de la province de Bretagne, était alors la plus vaste paroisse du pays d'Anjou. Mais la terre y était pauvre, occupée en grande partie par des landes et des bois. La population, forte d'environ trois mille âmes, était peu fortunée. Encerclant le bourg dans un rayon de six kilomètres environ, la paroisse comptait une quinzaine de hameaux isolés, éloignés les uns des autres et reliés par de mauvais chemins qui, par temps de pluie, devenaient des fondrières.

### Sous la Révolution

Arriva 1789 et la convocation des États généraux. Pour la réunion de cette assemblée, chacun des états devait élire ses délégués et rédiger ses cahiers de doléances. A cet effet, le curé Pinot fut convoqué à Angers avec Dom Pequignot, le prieur de l'ancienne abbaye cistercienne de Pontron, située sur la

1 — Marquis Anatole-Henri-Philippe DE SÉGUR (1823-1902), *Une victime de la Constitution civile du clergé : Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais*, réédité en 1904 (Paris, Amat) par le P. Charles SAUVÉ sous le titre : *Un admirable martyr sous la Terreur*.

2 — Étienne-Alexandre Bernier (1762-1806) deviendra curé de Saint-Laud d'Angers en 1789, puis membre du conseil supérieur de l'armée vendéenne. Il œuvra à la pacification de la Vendée, participera aux négociations du concordat et sera nommé évêque d'Orléans en 1802.

commune du Louroux. Ce n'est pas sans malaise que Noël Pinot constata l'emprise des idées nouvelles sur nombre de ses confrères. Un souffle d'égalité s'était introduit parmi les membres du clergé paroissial. Certaines revendications voulaient abolir toute distinction entre le haut et le bas clergé et faire de l'évêque un simple « président ». Surtout, quelle surprise, quel trouble même, d'entendre son évêque, Mgr Couët du Vivier de Lorry, prélat respecté, saluer naïvement l'ère nouvelle, l'âge d'or qui allait s'ouvrir avec les États généraux !

Puis les choses se précipitèrent : le 4 mai, les États généraux se réunissaient à Versailles ; le 14 juillet, ce fut la prise de la Bastille ; le 4 août, l'abolition des privilèges ; le 26 août, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ; le 2 novembre, la saisie des biens ecclésiastiques ; le 13 février 1790, la suppression des vœux de religion et la sécularisation des personnes.

Au Louroux, les changements ne furent perçus que peu à peu. Sans doute, en septembre-octobre 1790, les quatre moines du Pontron avaient été sécularisés et la municipalité avait procédé à l'inventaire de la fabrique de la paroisse. Mais ces événements ne marquèrent pas les esprits. Noël Pinot, à cette heure, ne faisait pas encore figure d'opposant. Il priait, il s'informait et s'abouchait régulièrement avec quelques prêtres amis qui partageaient son inquiétude. Car l'optimisme général était toujours

de mise. L'évêque, notamment, conservait ses illusions : en juin 1790, il avait fait lire un mandement dans toutes les églises du diocèse, ordonnant qu'on chantât un *Te Deum* pour remercier le ciel de la nomination des administrateurs et invitant les catholiques à la concorde et à la soumission aux puissances établies.

La réponse des pouvoirs publics à cet irénisme conciliant de l'évêque ne se fit pas attendre : en novembre, le chapitre cathédral fut supprimé et l'office divin, chanté depuis des siècles, s'arrêta. Plus grave, le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante avait voté la Constitution civile du clergé, qui réduisait le nombre d'évêchés et décidait que les évêques et les curés seraient désormais élus par la population. Et tout le monde pouvait voter : catholiques, protestants, juifs, libres-penseurs... sans discrimination ! Ce n'était rien moins que le schisme, par l'institution d'une Église nationale. Cette loi souleva de nombreuses protestations d'évêques. Alors, perfidement, le 27 novembre, l'Assemblée constituante décréta que, sous peine de destitution, tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics (ils l'étaient devenus presque tous) devaient prêter serment à la Constitution civile du clergé, un jour de dimanche, à l'issue de la grand-messe.

A Angers, encouragé par l'exemple de l'évêque revenu à une plus juste compréhension des choses, les soixante-treize prêtres

concernés (sauf trois) refusèrent. Venait ensuite le tour des paroisses de la campagne. Qu'allaient décider M. Pinot et son vicaire ?

Le saint curé commença par faire le tour de ses collègues des paroisses alentour. (On lui reprochera ces démarches, l'accusant d'avoir allumé la torche de la résistance et du fanatisme...) Il eut la douloureuse surprise de rencontrer beaucoup d'irrésolution et de couardise parmi les prêtres du voisinage<sup>1</sup>. Certains, à commencer par son propre vicaire, avaient pris le parti de prononcer la formule du serment telle qu'elle était proposée. D'autres voulaient biaiser, trouver une formule restrictive qui, l'espéraient-ils, rassurerait leur conscience et leur conserverait leur situation. Noël Pinot, avec un zèle admirable, tenta de convaincre tous ces hésitants. Il expliqua sans se lasser que, bien qu'acceptée par le roi, cette constitution était schismatique ; qu'il valait mieux être dépossédé et persécuté que de poser un acte contraire à la foi et à la véritable Église ; que les prêtres avaient le devoir de conforter la population catholique confiée à leurs soins par une attitude ferme et pleine de foi, et non pas de la scandaliser par des tergiversations et l'exemple de l'infidélité.

---

1 — La région du Louroux, située au nord de la Loire, n'était pas aussi catholique que les Mauges, où le clergé, soutenu par une population très fidèle, donna l'exemple d'une résistance quasi unanime.

### Une protestation courageuse et bienfaisante

C'est le dimanche 23 janvier, qui, cette année-là, était le troisième dimanche après l'Épiphanie, que Messire Pinot et son vicaire devaient prononcer le serment à l'issue de la grand-messe. Tous les notables et les officiers municipaux étaient présents dans l'église. A la fin de l'office, ayant regagné la sacristie pour défaire les ornements, le curé ne reparut pas. Contre son habitude, il faisait son action de grâce à la sacristie et non pas au maître-autel. Dans l'église, l'assistance devint houleuse. Le maire et les notables pénétrèrent dans la sacristie et sommèrent leur pasteur de venir prêter le serment. Il s'y refusa avec force. Alors, le maire mit le vicaire en demeure d'obéir à la loi. Celui-ci, piteusement, escalada précipitamment les degrés de la chaire, bredouilla la formule du serment au milieu d'un silence glacé entrecoupé de murmures désapprobateurs. Le curé, lui, ne parut pas. Il ne voulait pas cautionner cet acte par sa présence, ni être obligé d'infliger un blâme public au vicaire jureur. Il se réservait pour un prochain dimanche.

Car Noël Pinot ne voulait pas en rester là. Il était résolu à libérer son cœur en présence de tout son peuple et à expliquer solennellement son geste pour éclairer ses fidèles, leur montrer le danger qui menaçait leur foi.

Il choisit pour cela le dimanche de la Sexagésime : c'était un jour

d'assemblée au Louroux, où l'on venait des paroisses environnantes. A la fin de la messe, donc, devant une assistance nombreuse, il monta en chaire revêtu de l'aube et de l'étole. Et là, sans une parole d'offense pour qui que ce fût, il se mit à expliquer, posément, précisément, dans un prône longuement médité au pied de l'autel, pourquoi, en tant que prêtre catholique, il s'était refusé au serment constitutionnel et ne pouvait s'y soumettre sans trahir la foi de son baptême et la mission que l'Église lui avait confiée.

Son texte, malheureusement, n'a pas été conservé. Mais, providentiellement, le *Journal du Département*, organe révolutionnaire, en a donné un résumé émaillé de citations où, derrière la haine des commentaires, on retrouve les grandes lignes de ce remarquable discours.

Le sieur Pinot, dit ce journal, savait bien à quoi il allait s'exposer selon les lois civiles, mais que ni les tourments, ni les échafauds n'étaient capables de l'arrêter ; qu'il le devait à sa conscience, au public qu'il devait instruire, et que le Dieu qu'il venait de recevoir lui commandait impérieusement de détourner le troupeau qui lui était confié du sentier de l'erreur où il allait se précipiter.

« Tant que les lois qu'a faites l'Assemblée nationale n'ont porté que sur le temporel, j'ai été le premier à m'y soumettre, expliqua-t-il. Mais aujourd'hui qu'elle veut mettre la main à l'encensoir, qu'elle attaque ouvertement les principes reconnus depuis tant de siècles par l'Église ca-

tholique, apostolique et romaine, mon silence serait un crime. Je dois vous avertir. Tout me commande de vous instruire. »

Puis Noël Pinot expliqua en quoi le serment « contrariait la religion ». Il en arrivait aux conséquences lorsqu'au premier rang de l'assistance, un homme se dressa – c'était le maire – et cria : « Descends de cette chaire ! Tu nous dis que c'est une chaire de vérité et tu dérites des mensonges ! » Les fidèles, suffoqués d'une pareille insolence, se levèrent à leur tour et protestèrent bruyamment contre l'insulteur. Une voix domina le tumulte : « Restez en chaire, Monsieur le curé ! Vous parlez bien ; nous vous soutiendrons ! »

L'homme qui parlait ainsi était un simple ouvrier fileur de laine, adversaire déclaré des idées nouvelles. Il exprimait les sentiments de la grande majorité des paroissiens. Les autorités lui feront payer cher son intervention.

### Un réfractaire modèle

Cette protestation de Noël Pinot fit grand bruit. Beaucoup de prêtres avaient refusé de prêter le serment, mais il fut le premier et l'un des seuls à s'en expliquer publiquement. Son acte aura un grand impact et fera beaucoup de bien. Il fortifiera et éclairera les pusillanimes. Les fidèles en parlèrent. Les pasteurs qui avaient eu la faiblesse de « jurer » s'entendirent rappeler l'exemple courageux du curé du Louroux-Béconnais, et

beaucoup – à commencer par son propre vicaire – finiront par rétracter publiquement leur serment. L'incident de ce dimanche 27 février 1791 fit de Noël Pinot un réfractaire de premier plan et un modèle du genre. Nul doute qu'en le béatifiant, l'Église n'ait voulu honorer spécialement, au-delà de son héroïque martyre, ce geste de protestation si résolument catholique. D'ailleurs, c'est bien ainsi que le comprirent les révolutionnaires, qui n'attendirent pas pour châtier sévèrement ce « curé incendiaire », ce « perturbateur du repos public », ce meneur qui « parcourt la campagne pour égarer les esprits <sup>1</sup> ».

Lui-même, l'âme en paix, savait ce qui l'attendait. Quand le tumulte éclata dans l'église, ce dimanche de la Sexagésime, il quitta calmement la chaire, monta réciter le dernier évangile au maître-autel et revint à la sacristie. Il avait dit ce qu'il voulait dire. Une fois les ornements déposés, il se retourna vers les enfants de chœur et leur dit simplement : « Mes petits, restez à l'église et préparez-vous à vous confesser... Il est probable que d'ici à longtemps vous n'aurez point de prêtre catholique qui puisse vous donner l'absolution. Voici de mauvais jours qui viennent sur nous. » Et, en prévision de ces mauvais jours, il voulut avancer au lendemain la première

communion de l'un de ces enfants.

En effet, dénoncé devant le tribunal d'Angers, Noël Pinot fut arrêté quelques jours plus tard, conduit sous escorte à Angers, emprisonné, jugé et condamné à la relégation loin de sa paroisse. Il accomplit son temps d'emprisonnement à Beaupréau, au sud du département.

On connaît la suite. Libéré mais réfractaire, il resta dans les Mauves, où il erra plusieurs mois, exerçant le ministère, avant de revenir au Louroux, que les armées vendéennes libérèrent en juin 1793. Il ne devait jouir que quelques semaines de cette liberté recouvrée. Bientôt l'armée vendéenne reflua et finalement passa la Loire. Alors Noël Pinot décida de rester sur le territoire de sa paroisse. Il y assura clandestinement son ministère, se cachant dans les métairies et dans les bois, disant la messe la nuit, errant pendant plusieurs mois de cache en cache, en plein hiver, dans des conditions extrêmement pénibles. Ce qui ne l'empêcha pas de donner les secours de la religion à tous ses paroissiens et notamment de visiter les moribonds pour leur administrer les derniers sacrements <sup>2</sup>. Il organisa même une cérémonie clandestine de première communion.

<sup>1</sup> — Ce sont les termes du *Journal du Département*, dont l'article se termine par une requête adressée aux juges pour faire mettre Noël Pinot en prison et l'empêcher de « faire un nouveau prêche dimanche prochain ». *Archives départementales*, L, 365.

<sup>2</sup> — Les « patriotes » savaient cela. C'est pourquoi, dès qu'ils apprenaient qu'un habitant était gravement malade, ils surveillaient discrètement la maison pour surprendre le curé à l'occasion de sa visite. Avec l'aide de paroissiens fidèles, Noël Pinot dut multiplier les ruses pour échapper à ceux qui le traquaient.

Finalement trahi et livré comme son divin Maître, il fut conduit à Angers <sup>1</sup>, incarcéré comme « très contre-révolutionnaire », condamné à mort par la Commission militaire et guillotiné *place de la Guillotine* (aujourd'hui appelée place du Ralliement), le *vendredi* 21 février 1794, à 15 h 00 (quelle coïncidence extraordinaire !), après avoir reçu secrètement et de loin une dernière absolution de son ami Simon Gruget, le curé réfractaire de la Trinité d'Angers. Il monta à l'échafaud revêtu des ornements sacerdotaux, comme pour la messe, après avoir été exhibé dans ces « accoutrements du fanatisme » au cours d'une « procession » sacrilège imaginée par le citoyen juge <sup>2</sup> jusqu'à la machine de mort. Mgr Costes, dans le panégyrique qu'il prononça le 24 novembre 1926, peu après la béatification par Pie XI, mit sur les lèvres du condamné ces paroles par lesquelles le prêtre débute la sainte messe, au pied des marches

---

1 — Arrêté le 9 février 1794, il fut conduit à Angers le 10. Ce même jour, pour la huitième fois, une « chaîne » d'environ deux cents condamnés était conduite au « Champ des martyrs » d'Avrillé pour y subir la fusillade. Les parcours se croisant, à quelques heures près, Noël Pinot et ses gardes eussent pu se rencontrer avec ces martyrs qu'on menait à la mort.

2 — Ce juge, nommé Joseph Roussel, était un prêtre apostat, « déprêtrisé », du diocèse de Paris. C'est lui qui, par dérision, proposa au confesseur de la foi d'aller à la mort revêtu des ornements qu'on avait saisis avec lui lors de son arrestation. On devait retrouver le citoyen Roussel mort dans sa chambre, onze jours après l'assassinat de sa victime. « Son cadavre infectait tout l'appartement », dit l'abbé Gruget. *Mors peccatorum pessima!*

de l'autel : « *Introibo ad altare Dei.* » On peut raisonnablement penser que notre bienheureux les prononça en effet, au moment où il allait gravir les marches de la guillotine pour offrir un sacrifice dont il était l'hostie <sup>3</sup>.

Dans son interrogatoire, comme le juge renégat lui demandait ce qu'il avait fait pendant le temps où il était clandestinement dans sa paroisse, il avait répondu « qu'il expliquait la doctrine de la religion chrétienne, qui est la seule véritable et celle que l'on veut détruire ». Ces mots sublimes résument toute la vie de Noël Pinot. Vrai pasteur, il a donné sa vie pour ses brebis, il s'est sacrifié pour leur garder la foi.

Cette histoire est exemplaire. Sans doute, la persécution contre l'Église et la foi ne revêt pas toujours et partout un caractère de violence physique comme ce fut le cas sous la Terreur. Mais, même alors — nous l'avons vu —, elle ne fut pas sanglante du premier coup : en 1790-1791, elle était encore insidieuse, les choses n'étaient pas claires, la confusion régnait dans les esprits, et beaucoup étaient perplexes et hésitants. Ce fut le mérite et l'honneur de Noël Pinot que d'avoir vu les principes qui étaient en jeu et d'avoir su les expliquer clairement et publiquement, avant tous les autres.

Prions-le pour qu'il obtienne aux fidèles et aux prêtres, dans les

---

3 — A ce même endroit où était dressée la guillotine, deux ans auparavant, se tenait le maître-autel de l'église Saint-Pierre détruite par la Révolution.



temps troublés que nous vivons, les grâces de lumière et de fidélité dont ils ont grand besoin.

Frère EMMANUEL-MARIE

Mgr Francis TROCHU, *Vie du bienheureux Noël Pinot, martyr, curé du Louroux-Béconnais (1747-1794)* [Angers, H. Siraudeau, 1955], réédition A.N.P. (54 rue Delaâge, 49100 Angers), [1998], 170 p., 18 €.

\* \* \*

### ☞ **Louis Veillot, *Voyages et Lectures***

Un travail d'esthète

LE DERNIER LIVRE de Benoît Le Roux, *Voyages et Lectures*, présente une anthologie de textes courts de Louis Veillot. « Veillot, qui troussait si bien l'article, ne savait pas faire un livre. » C'est par cette affirmation – dont nous ne discuterons pas le fond – que Benoît Le Roux justifie cette compilation. En effet, si l'on ne peut recommander en première lecture les grandes œuvres de Louis Veillot, les œuvres courtes, lettres ou articles, représentent une grande masse de textes. M. Leroux nous met en garde dans sa préface : « Quarante volumes compacts des *Œuvres complètes* : quatorze pour les articles, douze pour la correspondance, quatorze pour les titres divers... » Ce livre propose donc un choix de textes qui, rassemblés de façon thématique (les voyages et les lectures) et habilement juxtaposés, forment un tout. Ainsi, nous accompagnons Veillot en Suisse, en Italie, en Algérie, au gré de sa correspondance. Ces textes ne décrivent pas un seul voyage, mais plusieurs, qui sont

autant d'étapes d'une vie.

Curieusement, au fil des textes, on suit tout autant la trajectoire du journaliste que le voyage du compilateur lui-même dans le vaste champ des écrits. Car Benoît Le Roux a un vrai talent de compilateur et d'annotateur. Il extrait parfois quelques lignes seulement, qui sont des pépites. Il rogne sans hésitation, découpe, greffe, pour produire finalement un récit haletant à la première personne qui se lit comme un roman. Il ne s'attarde guère sur les textes trop connus, et le rythme qu'il imprime à cette anthologie fait bien penser à un voyage...

#### Topographie d'une œuvre

Tel est l'intérêt de cet ouvrage : non seulement il dresse une carte des allées et venues de Veillot, accompagnée de repères chronologiques, mais il remplit aussi les espaces vides. Ainsi, lorsqu'en 1860 Veillot doit quitter le journalisme, sa voix continue de résonner dans sa correspondance. Mieux : nous le surprisons se moquant de lui-même et de son infortune. Invité le

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**